

## **SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, et le 13 mars à 20 heures 30,  
le conseil municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

**Etaient présents** : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT  
Christophe PION - Cédric MICHAUD – Benjamin VERNAY – Noël BROSSE - Anthony HENRIQUES.

**Etait absent excusé** : Monsieur Régis GUILLAUME  
M. Franck BEFORT a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2017 est faite. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – PERSONNEL COMMUNAL :**

- Agent technique : Monsieur Yves DAVAL, de ST DIDIER S/ ROCHEFORT, a été choisi pour occuper le poste d'agent technique en CUI (26 H/semaine pendant 1 an).  
L'accord de Pôle Emploi a été obtenu. Dès que nous aurons reçu la convention, Monsieur DAVAL commencera à travailler.
- Cindy PALABOST est embauchée en Contrat d'Avenir jusqu'au 31 août 2017. Elle souhaite préparer le CAP Petite Enfance et a pris contact avec le Lycée du Puits de l'Aune à FEURS.  
Si une formation est amorcée avant la fin du Contrat d'Avenir, celui-ci peut être renouvelé. Dans ce cas, sa formation lui sera payée.  
Si un accord est obtenu de la part de Pôle Emploi, le Conseil Municipal donnera également son accord pour que le Contrat d'Avenir de Melle PALABOST soit renouvelé.
- Madame Elisabeth VERNAY reprendra le travail le 27 mars prochain. Son poste de travail sera aménagé, conformément à la préconisation du Docteur de la Médecine du Travail.

### **II – ADHESION DES COMMUNES DE PINAY ET DE ST JODARD AU SI DES EAUX DE LA BOMBARDE :**

Monsieur le Maire expose que les communes de PINAY et ST JODARD ont sollicité leur adhésion au SI des Eaux de la Bombarde, dont elles sont clientes quasi-exclusives.

Cette adhésion a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité dudit syndicat. Il propose de statuer favorablement sur cette demande.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion des communes de PINAY et ST JODARD au SI des Eaux de la Bombarde.

### **III – PLU INTERCOMMUNAL :**

La loi pour « l'accès au logement et un urbanisme rénové » n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentants au moins 20 % de la population » s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communes d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
- de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

#### **IV – GROUPEMENT DE COMMANDE D’ELECTRICITE PAR LE SIEL :**

M. le Maire donne connaissance que le SIEL envisage de relancer le groupement d’achat d’énergies (gaz et électricité) pour la période 2018-2021.

Notre commune n’adhère pas à ce groupement. Des renseignements complémentaires seront sollicités auprès du SIEL.

#### **V - FISCALITE DIRECTE LOCALE :**

Monsieur le Maire rappelle les bases d’imposition et les taux de l’année 2016 des taxes communales (taxes d’habitation sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti).

Il donne connaissance de la liste des délibérations prises par la commune en matière d’exonération ou d’allègement de ces taxes.

#### **VI – EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION A PRACHAISE :**

La participation qui nous sera demandée par le SIEL a été revue à la baisse.

#### **VII – CONVENTION D’ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE VOIRIE :**

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le Département, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas y donner suite cette année.

Le Département nous informe que des travaux seront effectués au cours de l’année 2017 sur les routes départementales. La RD 18 menant de Souternon à St Polgues en fait partie.

#### **VIII – TRES HAUT DEBIT :**

Une réunion publique est organisée le lundi 03 avril prochain à ST GERMAIN LAVAL.

#### **IX – CONVENTION RELATIVE A L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

M. le Maire donne connaissance d’une convention à passer avec la SAUR pour les contrôles de conception, de réalisation et pour les transactions immobilières, de l’assainissement non collectif.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention, dont la durée est de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **X – HORLOGE DE L’EGLISE : REPARATION :**

Monsieur le Maire donne connaissance de la fiche d’assistance de HIMS préconisant le remplacement du moteur de volée d’une cloche et le remplacement du coffret électrique du clocher.

#### **XI – ENTRETIEN DES CHAUDIERES :**

M. le Maire donne connaissance du devis transmis par Mr BERARD (Services Energies H2O) concernant l’entretien des chaudières installées dans les bâtiments communaux. Les membres du Conseil Municipal approuvent ce devis.

## **XII – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

- de la part de l'école privée Les Marronniers de St Germain Laval où un enfant de notre commune est scolarisé.  
Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.
- de la part du Sou des Ecoles du RPI Grézolles/St Julien d'Oddes/Souternon, qui organise un voyage scolaire en mai dans le Pilat. Il sera demandé aux communes de Grézolles et de St Julien d'Oddes ce qu'elles ont décidé.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES :**

- Un dossier de demande de subvention a été transmis au Département au titre de la voirie 2017.
- Un inventaire des matériels mutualisables est fait par la CCVAI auprès des communes de son périmètre.
- Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la commune de St Polgues par laquelle elle s'engage à ne pas céder le terrain de foot situé sur la commune de Souternon, sur lequel devrait être implantée une guinguette.
- Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers d'habitants du Gouttet.
- Un problème d'égouts du bâtiment de l'ancienne mairie est signalé.
- Il est signalé des dégradations importantes sur le chemin menant de la maison Bissay au hameau du Munet.  
L'entreprise BERTHELIER sera avertie.
- Adressage : une subvention sera sollicitée auprès de Mme ROTKOPF.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 30 mars. Le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 de chaque budget seront présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.